

AMOEBBA annonce la signature d'une lettre d'intention avec Earthwise Environmental pour la distribution de son biocide dans 5 états nord-américains

Lyon, Chicago le 28 juillet 2015 - AMOEBA producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau, annonce aujourd'hui la signature d'une lettre d'intention en vue d'un accord définitif qui porterait sur la distribution de son produit en co-exclusivité par le groupe **Earthwise Environmental** dans 5 états nord-américains (Illinois, Indiana, Wisconsin, Texas, Oklahoma) pour une période de 3 ans et sous réserve de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) qui pourrait intervenir fin 2016.

La solution **AMOEBBA**, encore en phase de test, agit comme un prédateur sur les bactéries (légionelle, pseudomonas, listeria, ...) qui prolifèrent dans l'eau. 100% naturelle, elle a comme principale caractéristique de ne pas générer de rejets toxiques pour l'homme ou l'environnement. Ainsi, aucun traitement des eaux ne sera nécessaire par les industriels qui feraient le choix de cette technologie alternative.

Déjà plusieurs industriels comme Häagen-Dazs, ou ArcelorMittal ont utilisé, à titre expérimental, le biocide d'**AMOEBBA** et ont démontré son efficacité sur leurs sites industriels lors des phases de tests.

*« Nous sommes très heureux de la signature de cette nouvelle lettre d'intention avec **Earthwise Environmental** qui, si elle aboutit à un accord définitif, nous permettra d'accéder à un vaste territoire en Amérique du Nord, dès lors que l'autorisation de mise sur le marché sera délivrée. **Earthwise Environmental** est un acteur de référence dans le traitement de l'eau aux Etats-Unis »* déclare **Fabrice Plasson, Président du Directoire d'AMOEBBA**.



A propos d'Amoéba :

Basée à Lyon - France, Amoéba développe un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien présent dans l'eau (légionelle, pseudomonas, listeria, ...). Cette solution entièrement naturelle apparaît comme une alternative aux traitements chimiques traditionnellement utilisés dans le monde industriel. Amoéba envisage la commercialisation de son biocide en France dès le premier semestre 2016 et en Europe fin 2016, sous réserve de l'obtention des autorisations de mise sur le marché et notifications requises⁽¹⁾. Sur un marché mondial des biocides chimiques estimé à 21 Md€⁽²⁾, Amoéba se concentre aujourd'hui sur le segment des tours aéroréfrigérantes industrielles (TAR) évalué à 1,7 Md€⁽³⁾. Sa technologie de rupture répond aux nouvelles réglementations en matière de rejets chimiques dans l'environnement. Pour plus d'informations : www.amoeba-biocide.com

(1) : *La commercialisation en France de la solution n'est possible que sous réserve de l'obtention préalable d'une autorisation de mise sur le marché qui pourrait intervenir fin 2016 ; étant précisé, toutefois, qu'avant cette date et compte tenu de l'absence de danger pour l'homme et l'environnement du biocide, sa commercialisation serait possible dès la délivrance d'une autorisation provisoire qui pourrait, quant à elle, intervenir au 1er semestre 2016. En Europe, la solution pourra être commercialisée dans les pays de l'Union européenne dans lesquels l'autorisation définitive française aura été notifiée et sous réserve que les pays concernés ne s'y opposent (voir section 6.9.1 du document de base qui a reçu le visa de l'AMF numéro 15-302 en date du 23 juin 2015).*

(2) : *Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets*

(3) : *Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013*

Contacts :

Ghislaine Gasparetto
Actifin, communication financière
Tel. : 01 56 88 11 11
amoeba@actifin.fr

Charlène Masson
Actifin, relations presse
Tel. : 01 56 88 11 28
cmasson@actifin.fr